

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Sécurité et ordre public: nouvelles tâches pour une police administrative renforcée

Le nouveau dispositif communal de sécurité validé par le Conseil municipal se mettra progressivement en place à partir du 1^{er} avril prochain. Pour la police administrative comme pour l'agence de sécurité externe mandatée par la commune, il implique des changements importants.

La nouvelle loi cantonale sur la police, qui devrait être acceptée par le Grand Conseil bernois ces prochains jours pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, élargira les possibilités d'intervention des communes en matière de sécurité et d'ordre public. Elle leur redonnera par exemple la possibilité de procéder à des contrôles d'identité.

Pour anticiper ces changements et, surtout, assurer une présence de proximité plus régulière sur le terrain, la police administrative sera renforcée à partir du 1^{er} mai prochain. C'est à cette date qu'entrera en effet en fonction un deuxième agent en la personne de Sébastien Gindrat.

Agé de 40 ans, marié et habitant le Cerneux-Veusil, il travaille actuellement dans le secteur privé comme décolleteur et formateur en entreprise. Il a par ailleurs achevé la formation de commandant de compagnie au sein de la Protection civile du Jura bernois. Bien intégré dans le tissu local, il a notamment présidé la Société de tir de Sonvilier durant plusieurs années.

Rondes nocturnes 7 jours sur 7

Sébastien Gindrat suivra la formation dispensée par la Police cantonale bernoise aux futurs agents des polices communales. A Saint-Imier, il fera équipe avec René Suter, en fonction depuis le 1^{er} octobre 2004. A deux, ils seront à même d'assurer une présence en dehors des horaires de bureau.

La création de ce poste permettra également, en collaboration avec le Service urbanisme et mobilité qui bénéficiera d'une dotation de 20%, de renforcer les tâches de police des constructions.

Cette réorganisation signe la fin du contrat de collaboration avec l'entreprise de sécurité privée Protector. Si cette dernière continuera à être présente lors de l'Imériale, elle sera remplacée pour toutes les autres tâches à partir du 1^{er} avril déjà par la société Securitas. La municipalité renforce et optimise ainsi sa collaboration plus que centenaire avec cette

entreprise qui est actuellement en charge de la surveillance de plusieurs bâtiments communaux et assume certaines missions de police communale.

Dès avril, Securitas assurera des rondes préventives nocturnes 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Les tournées se feront de manière aléatoire. Elles seront principalement axées sur la prévention du tapage nocturne et des cambriolages ainsi que le contrôle des bâtiments communaux.

Les automobilistes peu scrupuleux avec la sécurité ne seront pas épargnés. Les agents Securitas seront eux aussi habilités à verbaliser les véhicules mal stationnés qui mettent en danger les autres utilisateurs du domaine public.

Durant les beaux jours, soit du 1^{er} avril au 31 octobre, cette présence sera renforcée les week-ends ainsi que les nuits précédant les jours fériés. Les agents seront ponctuellement accompagnés par un animateur socioculturel de l'Espace jeunesse d'Erguël.

Contrat reconduit avec la Police cantonale

Très satisfait du travail réalisé par la Police cantonale bernoise, le Conseil municipal a décidé de reconduire le contrat de prestations qui lie les deux parties depuis le 1^{er} janvier 2012, indépendamment du renforcement de la police administrative. Leur présence régulière et la persévérance des agents basés à Saint-Imier ont en effet permis d'identifier les protagonistes de nombreux délits pénaux et d'élucider bien des cas.

Le Conseil municipal espère que le nouveau dispositif communal de sécurité permettra d'améliorer encore la qualité de vie de chaque citoyenne et citoyen. Il n'en demeure pas moins que tous les dispositifs sécuritaires ne remplaceront jamais une des valeurs les plus fondamentales de la vie en société, le respect.

En ville comme en campagne, la sécurité et les règles élémentaires du savoir-vivre ensemble doivent être garanties au quotidien. En respectant les autres utilisateurs de l'espace public, ses voisins, les différents services communaux ou encore les infrastructures urbaines, chacun contribue au développement d'une société plus respectueuse, à un environnement plus agréable et, surtout, à contenir l'explosion des coûts des collectivités publiques.

Cohabiter implique, entre autres, de faire attention les uns aux autres et d'être particulièrement attentif aux plus vulnérables : les enfants, les aînés ou encore les cyclistes. Pour vivre harmonieusement et pour qu'une collectivité fonctionne, il est nécessaire que les intérêts de chacun soient pris en compte et respectés par les autres.

Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, Kelyan Jefkaj s'est vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux étapes essentielles jalonnent sa demande de naturalisation. Le 26 septembre 2017, le Conseil municipal de Saint-Imier lui a octroyé le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition. Le 6 mars dernier, la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de le compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ce nouveau concitoyen.

(cm)

Saint-Imier, le 21 mars 2018